

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 13 décembre 2024.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absent : Simon Rosant (pouvoir à Hervé Besson)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00, sous la présidence de Laëtitia BOURJAT, Maire.

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 22 octobre 2024 est adopté.

1. Coordination générale

Un point de situation est fait par madame le maire concernant : - l'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique dont le maître d'ouvrage est le syndicat ADN, -le rapport final relatif au schéma communal de DECI, réalisé par le cabinet Réalités Environnement.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Madame le Maire présente au conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été élaboré, en rappelant l'utilité de ce document qui prévoit d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise et qui doit donc être mis à jour régulièrement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et autorise Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant (**délibération 2024/0041**).

Prévention et gestion des risques naturels-Plan Communal De Sauvegarde (PCS) - Adoption du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Madame le Maire présente le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a été établi. Ce document est réalisé

afin d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Le DICRIM est un document obligatoire qui précise les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Ce document sera intégré dans le PCS qui vient d'être validé et fera l'objet d'un affichage, d'une diffusion à l'ensemble de la population et il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), et charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal **(délibération 2024/0042)**.

Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Prévoyance

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que la participation de l'employeur à la prévoyance des agents territoriaux deviendra obligatoire dès le 1er janvier 2025.

Aussi, dans le cadre de la procédure de labellisation à la complémentaire prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative, elle propose de participer financièrement à compter du 01/01/2025 et de verser une participation mensuelle de 7 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire prévoyance labellisée, étant précisé que la participation sera versée directement à l'agent et que celle-ci ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider la mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Prévoyance selon les modalités et conditions énoncées ci-dessus **(délibération 2024/0043)**.

2. Finances

Demande de fonds de concours d'investissement à la communauté d'agglomération Arche Agglo/Travaux d'aménagement extérieur villa N°1 à Pervençères

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de solliciter un fonds de concours auprès de l'agglomération Arche agglo concernant les travaux d'aménagement extérieur de la villa N°1 à Pervençères dont le montant estimatif s'élève à 7 999,87€ HT.

Le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, elle propose de solliciter le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 999,93 € (soit 50% de la charge nette).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter auprès de l'agglomération Arche aggro, le versement d'un fonds de concours de 3 999.93€, pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur de la villa N°1 à Pervençères et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande (**délibération 2024/0044**).

3. Voirie/cimetière

Cimetière

Le renouvellement de plusieurs concessions est en cours.

Programme de voirie 2024

Les travaux de terrassement ont été réalisés sur le chemin du Pigeonnier et la route des Astiers. Le goudronnage sera effectué au printemps 2025, compte tenu des conditions météorologiques de ces dernières semaines.

4. Bâtiments communaux

Travaux de modification des installations électriques d'un logement communal

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de remplacer deux radiateurs électriques et d'installer un contacteur jour/nuit et un éclairage extérieur dans l'un des logements communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Christophe Peyrard pour la réalisation de ces travaux dont le montant estimatif HT s'élève à 1 906,00 € (**délibération 2024/0040**).

Travaux d'aménagement extérieur villa N°1 à Pervençères

Madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux d'aménagement extérieur à la villa N°1 à Pervençères comprenant la construction d'un mur, la pose de bordures P1 et la mise en œuvre d'un béton désactivé (rampe d'accès piéton).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise SAVEL Bernard et Fils pour la réalisation de ces travaux d'aménagement dont le montant estimatif HT s'élève à 7 999,87 €. (**délibération 2024/0039**)

Afin d'améliorer le fonctionnement du service technique (en raison d'un manque d'espace pour la réalisation de certains travaux et de l'impossibilité de stocker des matériaux) et faciliter la logistique pour l'organisation de certaines manifestations/événements (manque de locaux pour les associations), il conviendrait de disposer d'un local supplémentaire avec terrain attenant à proximité du village.

5. Aménagement Urbain

La mise en place des deux panneaux occitan « *Vaudavent* » et des deux panneaux indiquant l'extinction de l'éclairage public la nuit, sera effectuée prochainement.

Il convient de prévoir le remplacement des interrupteurs qui ne fonctionnent plus sur certains mobiliers du sentier d'interprétation « Sur les pas de Marie Mourier ».

6. Eau et Assainissement

Une rencontre a eu lieu récemment avec les services de l'agglomération Arche aggro afin de recenser les raccordements déjà réalisés et ceux restants à réaliser, suite à l'extension du réseau d'assainissement collectif à Pervençhères et Chazalet.

7. Information/Animation

Le bulletin municipal est en cours de finalisation et sera distribué début janvier 2025.

Évènements passés

Commémoration du 11 novembre : remerciements aux différentes personnes présentes (Anciens combattants, représentants des sapeur-pompiers et de la gendarmerie, enfants de l'école privée de Saint-Félicien, habitants, batterie-fanfare de Saint-Victor, représentants de la presse, etc..)

Repas des aînés le 24/11 : plus de 40 participants, moment de convivialité fortement apprécié.

Mise en place des décorations de Noël le 07/12 : remerciements aux enfants et aux bénévoles pour la confection et la mise en place de nouvelles décorations.

Prochains évènements

Cérémonie des vœux : le 12 janvier 2025 à 10h30.

8. Transports scolaires

RAS

9. Chemins de randonnées

RAS

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 27/02/2025

